BULLETIN MUNICIPAL

ÉDITO 1/25

LE PRINTEMPS EST ARRIVÉ LA BELLE SAISON!

Ostergnies Colleret village solidaire

TOUTE L'ACTUALITÉ DE VOTRE COMMUNE

LE MOT DU MAIRE

Mesdames, Messieurs, chers concitoyens

Alors qu'apparaissent les premiers rayons de soleil annonçant l'arrivée du printemps, je me réjouis de la parution du premier bulletin municipal sous la houlette de la nouvelle commission communication, issue des dernières élections municipales de novembre 2024. Mon désir était alors de finir mon mandat pour lequel j'avais été élu. Vous m'avez conforté dans ma mission de maire de la commune et je vous en exprime toute ma reconnaissance.

Ce bulletin « New Look » vous informe des évènements récents, des dates à retenir, de conseils pratiques et de reportages, le tout avec une rédaction claire, teintée parfois d'humour, où la parole est donnée aux associations; en un mot j'aime cette présentation émanant d'une équipe singulièrement rajeunie et je m'en félicite.

Je vous invite donc tous à découvrir ce premier bulletin municipal qui j'espère intéressera toute la population et surtout les nouveaux arrivés sur la commune, notamment nos amis belges que j'invite à s'intégrer et participer au monde associatif local qui anime COLLERET. Chers amis vous êtes les bienvenus et je vous invite à me rencontrer en mairie, j'aurai grand plaisir à vous y recevoir.

Chers amis, bonne lecture et je vous donne rendez-vous: à la « Fête à ter'tous » puis à la « Ducasse d'Ostergnies » et à la « Kermesse des écoles »

VIVE COLLERET OSTERGNIES !

Christelle Demanet
a rejoint
le personnel communal
en tant qu'ATSEM
Nous lui souhaitons
la bienvenue

Groupe Scolaire
CÉLINE HARCQZ

Les inscriptions pour les classes de maternelles et CP/CE1 et CE2 se font dès que possible auprès du Directeur d'école M. Clément.

Pour prendre rendez-vous avec lui deux possibilités:
par e-mail : ce.0509843w@ac-lille.fr
aux heures d'accueil de 8h50 à 9h00 et de 13h20 à 13h30.

Ci-dessous les documents qui vous seront demandés:
Le livret de famille et le carnet de santé
Le certificat de radiation de l'ancienne école
(pour une première inscription)

Pour les enfants nés en 2022 et 2023,
pour une première scolarisation,
une réunion se tiendra en juin avec l'enseignante suite à l'inscription.

Pour les enfants nés en 2023, ne tardez pas à procéder à l'inscription de votre enfant sans attendre ses 2 ans révolus (même pour une rentrée en janvier 2026) afin de nous permettre de prévoir un accueil de qualité.

Tous les vendredis

DE 16H30 À 18H30

à partir
du 1er avril

Et si on retournait à la bibliothèque?

Bibliothèque
Simone Jouniaux
35 rue des écoles 59680 Colleret

LA BIBLIOTHÈQUE LANCE UN PROJET PARTICIPATIF:

CRÉATION D'UN CONTE VIVANT AUTOUR DE NOTRE BEAU VILLAGE

Aux côtés de l'autrice Lola Monset
et avec le soutien de l'Agglomération, nous voulons imaginer une histoire qui nous ressemble, inspirée de notre village, de ses lieux, de ses habitants et de son patrimoine.

COMMENT PARTICIPER?

Inscrivez-vous à la mairie de Colleret
ou partagez par mail vos photos, histoires et anecdotes sur l'adresse suivante:
mairie.colleret@wanadoo.fr

Faites partie de l'histoire de Colleret !

JAM SESSION

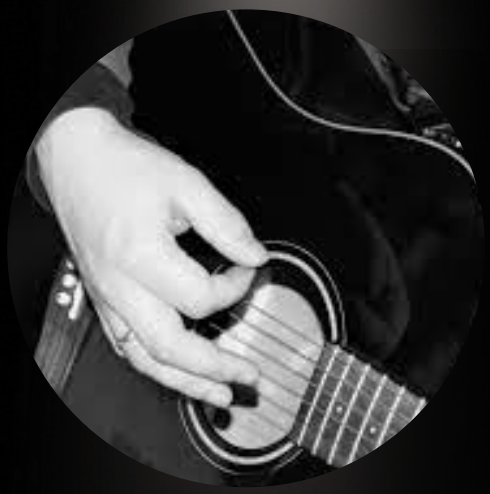

Vous êtes musicien amateur, professionnel. Venez expérimenter tous les 1ers jeudis de chaque mois à partir de 18h00 à la bibliothèque Simone Jouniaux.

Inscription gratuite par mail : mairie.colleret@wanadoo.fr

Les bons de fête des mères de 15€ par enfant sont à retirer en mairie avec le livret de famille et un justificatif de domicile, du lundi 12 mai jusqu'au lundi 2 juin.

Les bons sont à utiliser jusqu'au 27 juin inclus dans les commerces mentionnés au dos des bons.

Noces d'Or ou de Diamant

LES COUPLES SOUHAITANT FÊTER LEURS NOCES D'OR OU DE DIAMANT LE 6 JUILLET PROCHAIN, SONT INVITÉS À SE FAIRE CONNAITRE EN MAIRIE AVANT LE 16 MAI 2025

COMMUNIONS

Pour les communions, comme tous les ans un tirage au sort sera effectué pour l'attribution de la salle des fêtes.

N'hésitez donc pas à vous inscrire en mairie.

VOYAGE DES AINÉS

SAINT-OMER
LES FAISEURS DE BATEAUX

JEUDI
19 JUIN 2025
DÉPART 7H00
PLACE DE
L'EUROPE

La commune offre son traditionnel voyage des ainés (à partir de 65 ans, la gratuité est aussi pour le ou la conjoint(e)). Cette année nous irons à Saint-Omer chez les Faiseurs de Bateaux, où nous ferons une croisière fluviale commentée et nous découvrirons le chantier naval.

Nous prendrons ensuite tous ensemble le repas et nous irons en début d'après-midi visiter une brasserie.

LES INSCRIPTIONS SE FERONT EN MAIRIE JUSQU'AU 15 MAI 2025

POUR LES ACCOMPAGNANTS, LE PRIX DU VOYAGE EST DE 60€ TOUT COMPRIS

Monsieur : .....participera*/ne participera pas*
Madame : ....participera*/ne participera pas*
***Barrer la mention inutile**
Adresse : .....
Téléphone obligatoire : ..../..../..../..../....

Autre personne accompagnante : .....
(Joindre un chèque de 60 Euros à l'ordre du Trésor Public)

Demande d'autorisation préalable de photographie pour l'évènement suivant : Voyage des Ainés du 19 juin 2025

☐ **Autorise la prise de photographie**
☐ **N'autorise pas la prise de photographie**

La publication de celle-ci dans le bulletin municipal, Panneau Pocket, Facebook et sur le site officiel de la mairie de Colleret-Ostergnies et dans la rétrospective des vœux du Maire.

Signature

Attention: nous n'aurons que 100 places à proposer, les premiers inscrits seront donc les premiers servis.

Afeji AGSS de l'Udaf
Hauts-de-France

ACCUEIL DE JOUR AUBÉPINE

pour les victimes de violences au sein du couple ou post-séparation

UN LIEU D'ACCUEIL ET DE SOUTIEN

Écoute confidentielle
Information et orientation
Accompagnement

UN LIEU DE CONVIVIALITÉ

Activités collectives
Espace ludique pour les enfants
Lieu de ressources pour les acteurs locaux

9 rue Saint Louis

Ouvert du lundi au vendredi

aj-aubepine@agss.fr
07.57.76.50.31

FINANCEURS

PRÉFET DU NORD
Liberté
Égalité
Fraternité

Nord le Département est là

Sud Avesnois Communauté de Communes

BABY PLOUF !

1 À 4 ANS I PARENTS - ENFANTS

GRATUIT

- Le jeudi matin de 10h45 à 11h45
- Sur INSCRIPTION !
- Centre aquatique l'Emeraude
  D121 Plaine Delbasse Louvroil

DATES

- Jeudi 6 mars
- Jeudi 20 mars
- Jeudi 17 avril
- Jeudi 15 mai
- Jeudi 22 mai
- Jeudi 5 juin
- Jeudi 19 juin

LA MAISON DE LA FAMILLE DE L'AGSS
1 RUE DE LA GENDARMERIE À MAUBEUGE
03.27.56.65.90

Concours des maisons fleuries

POUR EMBELLIR NOTRE COMMUNE ET LA RENDRE ENCORE PLUS AGRÉABLE À VIVRE, NOUS VOUS INVITONS À FLEURIR VOS FAÇADES, JARDINS, BALCONS, MAISONS ET PARTICIPER AU CONCOURS DES MAISONS ET JARDINS FLEURIS QUI SE DÉROULERA SUR LES MOIS DE MAI, JUIN, JUILLET, AOÛT ET SEPTEMBRE 2025.

Le jury passera durant les mois cités ci-dessus.

Le règlement sera disponible sur nos réseaux ainsi qu'affiché en mairie à partir de début avril , sachant que les inscriptions devront s'effectuer avant le 30 avril 2025.

Si vous êtes intéressés pour faire partie du jury, merci de bien vouloir vous faire connaitre en mairie

Attention : les membres du jury seront exclus du concours, ils s'interdisent de pénétrer sur vos propriétés (sauf demande expresse de votre part)

Bulletin d'inscription au concours des maisons fleuries

Monsieur / Madame :
Adresse :
N° de téléphone obligatoire :

Désire participer au concours des maisons et jardins fleuris qui se déroulera sur les mois de mai, juin, juillet, août et septembre 2025

SERVICES

Maison de la famille AGSS de l'UAM
Maubeuge
Arrondissement d'Avesnes

LE SERVICE PARENTHÈSE

Accompagnement des victimes de Violences Intrafamiliales
- Accueil, écoute, information, orientation
- Accompagnement dans les démarches

Informations complémentaires au 06.52.13.65.77
Maison de la Famille de l'AGSS
1 rue de la Gendarmerie, Maubeuge

LE SERVICE POINT INFO FAMILLE

Besoin d'aide dans vos démarches ?

- Déclaration en ligne (CAF, Pole Emploi, Sécurité sociale)
- Demande d'aide (Logement, info sur l'aide alimentaire, résiliation d'abonnement, changement d'adresse)
- Et bien d'autres encore !

Contactez nous au 03.27.56.65.90 !

LE SERVICE POINT CONSEIL BUDGET

- Service gratuit de conseil, d'accompagnement ou d'orientation en matière budgétaire

Maison de la Famille de l'AGSS
1 rue de la Gendarmerie, Maubeuge
pcb.sambre@agss.fr
03.27.56.65.90 / 06.37.22.54.51

ANIMATION PARENTALITÉ

- Animation en famille avec les enfants (Piscine, zoo, cinéma, jeux, ...)
- Espace d'échange entre parents

Maison de la Famille de l'AGSS
1 rue de la Gendarmerie, Maubeuge

Contactez nous au 03.27.56.65.90 !

SERVICE KOALA

- Accompagnement personnalisé des parents :

(Des entretiens **individuels** pour les **parents** et **futurs parents** par un **professionnel**)

Sur rendez-vous et près de chez vous au 07.43.36.30.36

POINT ÉCOUTE LA BOUSSOLE MAUGEUGE

(MINEUR JUSQUE 21 ANS)

Si tu es en galère appelle au
07 57 76 72 42

Maison de la Famille de l'AGSS
1 rue de la Gendarmerie, Maubeuge

Avec le soutien financier de :

Tout Français de 16 ans doit faire la démarche auprès de la mairie dans les 3 mois qui suivent la date de son anniversaire. Vous devez vous présenter avec votre livret de famille, carte d'identité et justificatif de domicile.
Le recensement militaire est obligatoire pour pouvoir se présenter aux concours et examens publics.

LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES ET DE LA SALLE ANDRÉ HENNEBERT

Les demandes de réservation des salles communales doivent se faire par courrier ou par mail adressées en Mairie en précisant la date et l'évènement pour lequel vous désirez cette location.

Chti'passion solidarité

Cette association projette de lancer un service de solidarité aux personnes. Afin d'étudier au mieux la pertinence de ce projet, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir remplir ce questionnaire qui ne vous engage en rien et de le déposer en Mairie dans l'urne réservée à cet effet ou d'y répondre à l'adresse mail suivante:

CHTIPASSIONSOLIDARITE@SFR.FR

Le projet est de créer un lien de solidarité en proposant le moyen de bénéficier d'un transport gratuit pour pouvoir assurer les besoins de première nécessité de la vie courante (pharmacie, banque, courses, poste ...) dans un rayon de 15km autour du village. L'option d'un déplacement plus personnalisé peut être également étudiée.

Vous êtes intéressés par un tel service, alors veuillez entourer la proposition qui vous intéresse :

ADHÉSION POUR UN TRANSPORT

Une fois par mois	Une fois par quinzaine	Une fois par semaine
Cotisation trimestrielle 20€	Cotisation trimestrielle 35€	Cotisation trimestrielle 45€

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Selon le nombre de réponses reçues, une réunion sera organisée afin d'expliquer le fonctionnement de ce service de solidarité

Répondre à cette enquête ne vous engage à rien

Prochaines manifestations de la Mairie

Départ du cortège 11h00
de la place de l'Europe

13 Juillet feu d'artifice
rue Guynemer

Défilé du 14 Juillet 11h00
départ place de l'Europe

Aux couleurs vives et aux allures d'enfants, Théo et Clara incitent naturellement les automobilistes à ralentir

Bienvenue aux nouveaux copains des écoliers !

Mise en sécurité de la berge de l'étang communal

Dans le but de diminuer la vitesse dans notre village, il a été nécessaire de mettre en place des stops rue de la liberté.

SAUVEZ UNE VIE

Téléchargez l'application sur votre mobile

Où les trouver ?

- Sur le mur de la salle Rémond Tache
- Sur le mur de l'étang communal
- A l'entrée de l'école Céline Harcqz
- Sur le mur de l'église d'Ostergnies
- Sur le mur de la salle Omnisport

CÔTÉ Travaux

- **La façade de l'église d'Ostergnies a retrouvé une nouvelle jeunesse.**

- **Pour limiter les dégâts lors des fortes pluies, la rue Jean-Jacques Rousseau a été complétement refaite.**

- **Au chemin vert, la voirie a été refaite complétement, et la berge a été mise en sécurité.**

REGLEMENT INTERIEUR
CITY STADE

Article 1 : Dispositions générales

Le City Stade, implanté en face de la salle omnisport, est un équipement ouvert à tous, libre d'accès sous certaines conditions dans l'intérêt des autres usagers et riverains.
En accédant au City Stade, les utilisateurs reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les conditions.

Article 2 : Définition des Activités

Le City Stade est essentiellement réservé à la pratique du Foot, Basket, Hand, Hockey, Tennis-ballon et Tennis.

Article 3 : Condition d'accès City Stade

- Les personnes mineures seront sous la responsabilité de leur représentant légal,
- L'accès au City Stade et son utilisation sont interdits aux enfants de moins de 3 ans,
- La présence des enfants de 3 à 10 ans est autorisée sous la responsabilité d'un parent ou d'une tierce personne majeure,
- Les utilisateurs doivent être munis de chaussures de sport et des accessoires nécessaires à leurs jeux (Ballons, raquettes...),
- Les utilisateurs ne doivent pas mettre en danger la sécurité des autres utilisateurs et avoir un comportement respectueux.

Article 4 : Horaires

Le City Stade est accessible tous les jours y compris le Week-end :

- De 10h00 à 18h00 du 1er Octobre au 31 Mars
- De 10h00 à 20h00 du 1er Avril au 30 Septembre

L'accès est interdit avant et après les heures indiquées ci-dessus afin d'assurer le respect et la tranquillité des riverains.
La Municipalité se réserve le droit, à tout moment, de modifier les horaires d'ouverture pour garantir la sécurité, les conditions de bonne utilisation et le respect du voisinage.

Il est également interdit de :

- Troubler le calme et la tranquillité des lieux par des nuisances sonores (poste de radio, pétards...) et/ou par le fait de rassemblements ou attroupements bruyants,
- Modifier, rajouter, même de façon provisoire, toutes sortes d'obstacles de structures, de matériels non adaptés ou hors normes,
- Utiliser ces espaces pour d'autres activités que celles sportives et ludiques notifiées ci-dessus,
- Escalader ou grimper sur les panneaux de baskets, buts, ou rambardes et les filets en hauteur,
- Fumer des cigarettes ou autre,
- Manger, consommer de l'alcool, introduire des bouteilles en verre et des cannettes.

L'accès à l'enceinte est formellement interdit aux animaux même tenus en laisse.
Les utilisateurs doivent veiller à la propreté du City Stade et utiliser les poubelles prévues à cet effet.
En cas de détérioration, les usagers ou toute personne qui constate ces dégâts seront tenus d'avertir la Mairie au 03.27.67.77.77 ou les services de Gendarmerie.

Article 6 : Sanctions

Tout manquement au respect d'utilisation entraînera un rappel à l'ordre avec obligation pour l'usager de s'y conformer.
Le non-respect du présent règlement est susceptible d'entraîner l'expulsion des contrevenants ou toute autre sanction de droit.
Toute dégradation sur les équipements entraînera des poursuites financières, pour réparation, envers les contrevenants présents sur place.

Le présent règlement sera applicable à partir du 01/01/2025 et une ampliation sera adressée au Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Solre-le-Château.

CÔTÉ ENVIRONNEMENT

Contre la lutte des frelons Asiatiques pose de pièges dans la commune

Fleurissement des bacs à fleurs dans le village

En cas d'essaimage appelez au 06 86 67 35 09 l'association

Api Colleret

DEPENSES — INVESTISSEMENT : COMPTE 2024 — RECETTES

chapitre/ désignation	realisé 2024	budget 2024	chapitre/ désignation	realisé 2024	budget 2024
041: immobilisations corporelles	2 995,25	1 159 870,25	001:solde d'exécution N-1		10 232,54
16: emprunts et dettes	40 743,92	42 062,56	021: virement de la section de fonctionnement		574 310,57
20:immo incorporelles	143 710,38	170 000,00	040: amortissements bâtiments et installations	219916,9	62892,88
21: immobilisations corporelles	642 088,70	928 587,25	041: dons et legs en capital, frais d'études	2 995,25	2 997,25
23: immobilisations en cours	0,00	25 500,00	10: Dotations, fonds divers et réserves	418 238,10	430 790,31
	3 450,00		13: subventions d'investissement	167 379,89	219 872,42
			16: emprunts et dettes assimilées	0,00	2 400,00
total des dépenses	**832 988,25**	2 326 020,06	**Total des produits**	**808 530,14**	1 303 495,97

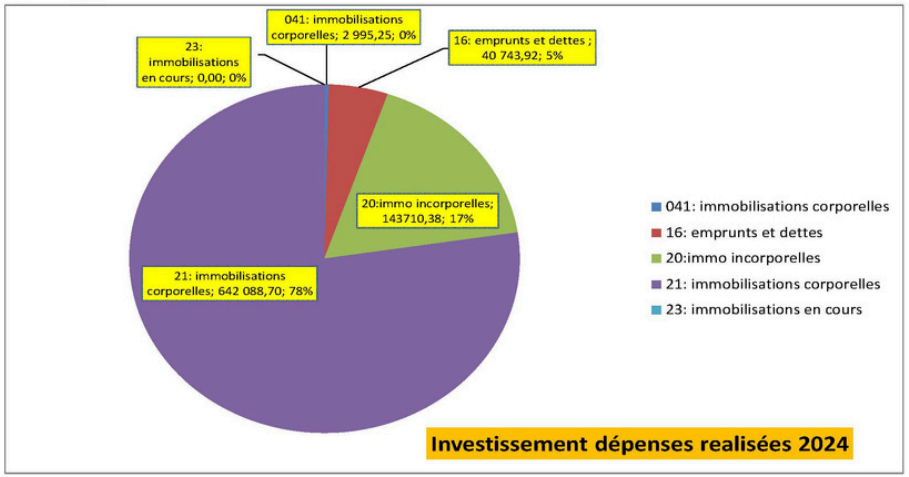

résultat de l'exercice sur fonctionnement	-24 458,11

Nos principales dépenses tiennent dans les dépenses de voirie(rue clémenceau, d'ostergnies, sécurisation de la RD 936...)réfection façades mairies et églises, achat matériels dont tracteurs 115 CV,tracteur tondeuse, aspirateur à feuilles, déherbeuse ...soit 832988,25 € pour 808530,14€ de recettes

DEPENSES — FONCTIONNEMENT : COMPTE 2024 — RECETTES

chapitre/ désignation	realisé 2024	budget 2024	chapitre/ désignation	realisé 2024	budget 2024
011: charges à caractères général	424033,31	514850,00	002:Exédant de fonctionnement reporté		743402,66
012: charges de personnel	442233,54	461500,00	64:remboursement sur salaires	4545,93	1000,00
014: atténuation de produits	85978,00	85978,44	70: produits des services du domaine	49889,82	43000,00
023: virement à la section investissement	0,00	679771,59	73: Impots et taxes	763311,75	763321,96
042: dotations aux amortissements, charges de fonctionnement	219916,90	62898,88	74: dotations et participations	332383,16	294407,00
65: autres charges de gestion	106105,11	123220,00	75: autres produits de gestion	85480,19	70165,17
66: charges financières	4624,04	4624,04	76: produits financiers	23106,16	21259,60
67: charges exeptionnelles	1098,96	3500,00	77: produits exeptionnels	157556,00	0,00
68: provisions	217,00	219,00			
total des dépenses	**1284206,86**	1936561,95	**Total des produits**	**1416273,01**	1936556,39

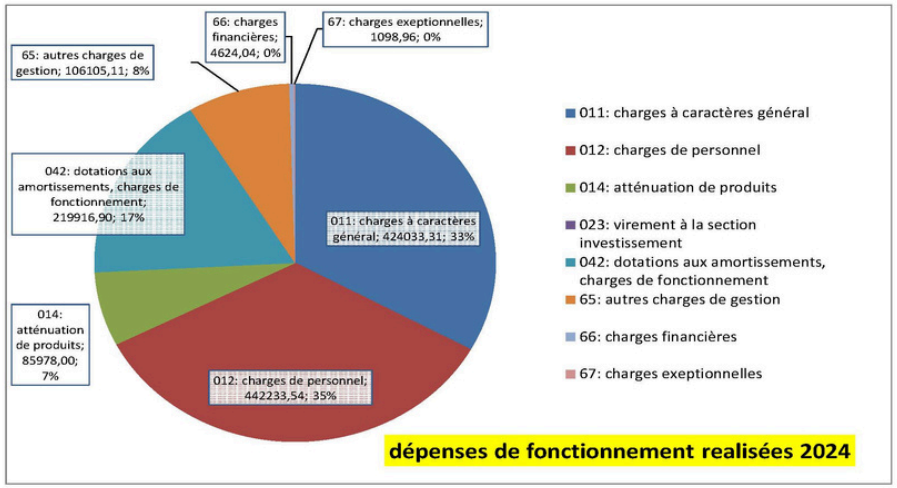

résultat de l'exercice sur fonctionnement	132066,15

En fonctionnement le chapitre 011 concerne les achats de fournitures et services indispensables au fonctionnement de la municipalité et des écoles . Cela va de l'achat du gaz de l'électricité, des fournitures scolaires et périscolaires (cantine)en passant par l'utilisation de services extérieurs pour nettoyage des batiments, locations des imprimantes, la téléphonie ect... Le chapitre 012 concerne les charges du personnel

INVESTISSEMENT : prévision 2025

DEPENSES				RECETTES	
chapitre/ désignation	**realisé 2024**	**budget 2025**	**chapitre/ désignation**	**realisé 2024**	**budget 2025**
041: immobilisations corporelles	2 995,25	34 690,65	001:solde d'exécution N-1	24 458,11	0,00
16: emprunts et dettes	40 743,92	41 436,87	021: virement de la section de fonctionnement		709 410,83
20:immo incorporelles	143 710,38	176 289,62	040: amortissements bâtiments et installations	219916,9	41000
21: immobilisations corporelles	642 088,70	799 223,17	041: dons et legs en capital, frais d'études	2 995,25	0,00
23: immobilisations en cours	0,00	78 915,60	10: Dotations, fonds divers et réserves	418 238,10	201 946,85
	3 450,00		13: subventions d'investissement	167 379,89	178 198,23
			16: emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
total des dépenses	**832 988,25**	**1 130 555,91**	**Total des produits**	**808 530,14**	**1 130 555,91**

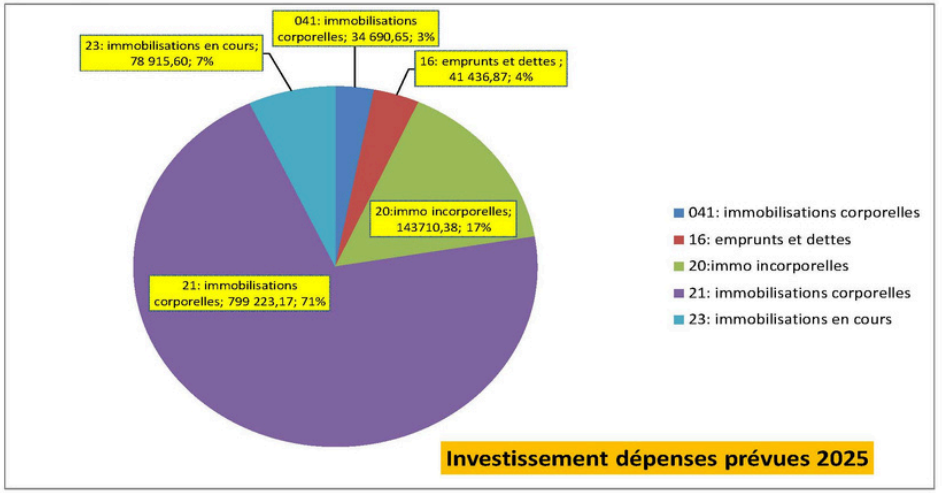

résultat de l'exercice sur fonctionnement 2024	-24 458,11

Nos principales dépenses d'investissement prévues pour 2025 porteront sur la voirie (rue JJ Rousseau et rue Pasteur, signalisation du village...), création d'un local de rangement à la salle omnisports, remplacements du broyeur de branches, mises en places de bornes connectées route nationale et mairie pour communication interactive, mise en place d'une centrale photovoltaïque 36 kWc à l'école maternelle.....

FONCTIONNEMENT : prévision 2025

DEPENSES				RECETTES	
chapitre/ désignation	**realisé 2024**	**budget 2025**	**chapitre/ désignation**	**realisé 2024**	**budget 2025**
011: charges à caractères général	424033,31	523850,00	002:Exédant de fonctionnement reporté		752131,41
012: charges de personnel	442233,54	473500,00	64:remboursement sur salaires	4545,93	5000,00
014: atténuation de produits	85978,00	85978,40	70: produits des services du domaine	49889,82	52000,00
023: virement à la section investissement	0,00	703198,83	73: Impots et taxes	763311,75	761255,00
042: dotations aux amortissements, charges de fonctionnement	219916,90	41000,00	74: dotations et participations	332383,16	302450,00
65: autres charges de gestion	106105,11	127293,10	75: autres produits de gestion	85480,19	64915,00
66: charges financières	4624,04	3931,08	76: produits financiers	23106,16	21000,00
67: charges exeptionnelles	1098,96	0,00	77: produits exeptionnels	157556,00	0,00
68: provisions	217,00	0,00			
total des dépenses	**1284206,86**	**1958751,41**	**Total des produits**	**1416273,01**	**1958751,41**

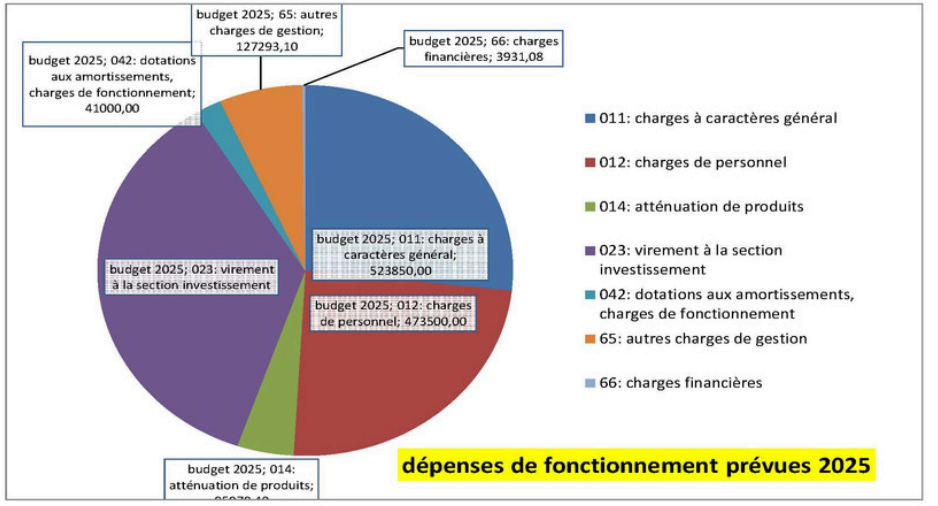

résultat de l'exercice sur fonctionnement 2024	132066,15

En 2025 comme en 2024 les dépenses de fonctionnement concernent les achats de fournitures et services indispensables au fonctionnement de la municipalité et des écoles . Cela va de l'achat du gaz de l'électricité des fournitures scolaires et periscolaires (cantine)en passant par l'utilisation de services extérieurs nettoyage des batiments, locations des imprimantes, la téléphonie ect... Le chapitre 012 concerne les charges du personnel et le virement à la section investissement est indispensable pour réaliser nos projets.

Déjections canines

Pour que votre chien soit accepté de tous, faites en sorte qu'il n'occasionne pas de nuisances. Les chiens ont des besoins naturels et c'est à leur maître de veiller à ce que la chaussée ou tout autre endroit ne deviennent pas des toilettes publiques canines.

Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les plates bandes, pelouses, les espaces verts publics, les aires de jeux..., par mesure d'hygiène bien compréhensible et par nécessité de propreté du domaine public que chacun est en droit d'attendre. La vue d'une crotte de chien n'est guère plaisante à moins que vous ne soyez un coprophile convaincu. Un espace vert est en priorité pour des jeux d'enfants plutôt qu'à un canidrome.
Une seule solution, ramasser les déjections. Il suffit de prévoir une paire de gants ménagers et quelques serviettes en papier ou un sachet ... On trouve dans le commerce des sachets spécialement destinés à cet usage, ainsi que des pochettes à accrocher au collier de votre chien.

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections de son animal sur le domaine public communal.

Où emmener mon chien pour ses besoins?

N'importe où, dès l'instant où vous avez prévu de ramasser ses déjections et de préférence dans des endroits peu frequentés par les promeneurs. Si vous n'avez pas encore pris l'habitude, il vous suffira de vous poser la question :
Qui pourrait être gêné?

article R632-1 du code pénal: 35€ d'amende

ABOIEMENTS DE CHIENS

Le chien d'un voisin aboie énormément: que faire et que dit la loi ?

Quand on vit avec un chien, il faut également faire preuve de savoir-vivre avec ses voisins. Les aboiements à répétition peuvent devenir un vrai cauchemar pour le voisinage, surtout lorsqu'ils ont lieu la nuit et empêchent les habitants du quartier de fermer l'oeil.

Si le chien , ou les chiens, de vos voisins constituent des nuisances sonores, vous avez la possibilité d'agir pour l'obliger à trouver une solution afin de faire cesser ce tapage.
Néanmoins, il faut pour cela que les aboiements constituent une réelle nuisance, qui vous porte préjudice par son caractère anormal.

Les voisins sont en effet tenus d'observer une certaine tolérance vis-à-vis des bruits émis par les habitants du quartier, et personne ne peut exiger le silence complet de son voisinage.

Chien d'un voisin qui aboie, que dit la loi?

Le code de la Santé Publique a mis en place plusieurs dispositions pour limiter les nuisances sonores et permettre à tout à chacun de bénéficier d'une relative tranquillité.
Aussi, l'article R.1336-5 du code la Santé Publique stipule qu' "Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage". Il précise également que ce bruit particulier peut être le fruit d'une personne, ou survenir par "l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité". Les aboiements d'un chien, s'ils sont intenses ou répétitifs, se trouvent donc sous le coup de cette loi.
Aboiements de chien la nuit = tapage nocture et tapage diurne

Sanctions en cas de nuisance sonore

Selon l'article R.623-2 du Code Pénal, les nuisances sonores sont punies d'une amende, et potentiellement de la confiscation de la source du bruit. Aussi, votre voisin peut se voir saisi de ses chiens, une finalité d'autant plus probable si ses chiens aboient parce qu'ils sont victimes de négligence ou de maltraitance

LE PETIT PLUS !

TOUS LES MARDIS PLACE DE L'EUROPE

POUR ÉVITER DE METTRE VOS BRANCHES PARTOUT !
UN COUP DE FIL À LA MAIRIE...
UN RENDEZ-VOUS DONNÉ...
VOS BRANCHAGES BROYÉS ! ET C'EST GRATUIT

PAS DE POSSIBILITÉ D'ALLER À LA DÉCHETTERIE
UN SEUL NUMÉRO 06 25 86 89 66
ATTENTION 3 GRATUITÉS DANS L'ANNÉE

LA POSTE COMMUNALE
DU LUNDI AU SAMEDI
DE 8H30 À 11H30

ENTRE VOISINS

SOYONS MALINS

RÈGLE N°1
RESPECT & TOLÉRANCE

CHOISIR
LE BON MOMENT
C'EST IMPORTANT

Extrait de l'arrêté préfectoral relatif à la lutte contre les bruits de voisinage du 12 juillet 1990 - n° 90-1-1218 et n°90-1-2153

Les travaux bruyants sont à effectuer :

- **les jours ouvrables :**
de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
- les **samedis**
de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- **les dimanches et jours fériés**
de 10h00 à 12h00

NON RESPECT = amende **450 €**

Le brûlage à l'air libre des déchets verts est interdit, en vertu des dispositions de l'article 84 du réglement sanitaire départemental.

Que faire de ses déchets verts ?

- **les utiliser en paillage ou en compost**
- **les déposer en déchèterie**

CHOISIR
LE COMPOSTAGE
ET PAS LE BRÛLAGE
des déchets verts !

Brûler des déchets verts, surtout si ils sont humides, dégage des substances toxiques pour les êtres vivants et l'environnement.

BRÛLAGE = amende **450 €**

ASSOCIATIONS

COMMUNICATION

RETOUR EN IMAGES !

REPAS DES BIELLES AUTOS

LOTO DE L'AMICALE LAÏQUE

SOIRÉE PAËLLA DE COURIR A COLLERET

LE COUSCOUS DE L'AFC

REMISE DES RECOMPENSES DES TOTEMS HANDICAP'AUTREMENT

Que se passe-t-il en 1825 en France?

- Le Comte d'Artois Charles-Philippe de France, né en 1757 au château de Versailles, est roi de France et de Navarre sous le nom de Charles X.
- 15 Janvier: loi sur la liste civile (somme d'argent mise à la disposition personnelle du monarque pour les besoins de sa maison).
- 14 Avril: Honoré de Balzac s'associe avec Urbain Canel et Augustin Delongchamps pour acheter une imprimerie où ils vont publier les grandes oeuvres classiques.
- 17 Avril: ordonnance royale "concédant" l'indépendance d'Haïti contre le paiement d'une indemnité de 150 millions de francs-or.
- 21 Avril: Troubles à Rouen au sujet d'une représentation du Tartuffe de Molière interdite par les autorités.
- 28 Avril: loi sur l'indemnisation des Émigrés d'un montant d'un milliard.
- 29 Mai: sacre de Charles X dans la cathédrale de Reims, le dernier à avoir lieu.
- 1er Juillet: fondation à Lille des Établissements Kuhlmann qui deviendront le premier groupe chimique français.
- 25 Août: inauguration du 1er pont suspendu en France entre Tournon et Tain-l'hermitage sur le Rhône, construit par l'ingénieur Marc Seguin.
- 8 Octobre : de retour des États-Unis, La Fayette crée des troubles à Rouen lors de son passage.

Mais aussi ....

Le rattachement de la commune d'Ostergnies à celle de Colleret

En cette année 2025,
nous en célébrons l'anniversaire du bicentenaire

MANIFESTATIONS DES ASSOCIATIONS

AVRIL
MAI
JUIN

Le 5 Avril
Repas
de la Nervie
salle des fêtes

Le 11 Mai
après-midi
dansant
handicap'autrement
salle des fêtes

le 17 Mai
concours
de belote
du COTT
salle des fêtes

7-8 et 9 Juin
Ducasse
d'Ostergnies
organisée par
Généacolleret

Le 29 Juin
Kermesse
des écoles
organisée
par l'amicale laïque
place de l'Europe

le 29 Mai
la fête à ter'tous
organisée
par Colleret en Fête
place de l'Europe

CÔTÉ SPORT

COLLERET OSTERGNIES TENNIS DE TABLE

Le club de Colleret était présent à Poix du Nord pour la coupe Sambre-Avesnois de tennis de table.
Le club y était représenté le samedi pour les individuels de Sambre-Avesnois où deux de nos joueurs ont bien représenté le club.
Il s'agit de Yohan Becar qui finit 4ème de la compétition dans la catégorie 500/750 et Léo Vanvolxem qui finit 8eme dans la même catégorie.
Le dimanche, le club à engagé 4 équipes en coupe catégorie. -1300 pts
Dany Badar et Ysvan Imadouchene finissent 3ème.
David Ritou et Nathan Lecomte finissent 4ème.
Francis Blanchard et Geoffrey Lecomte finissent 8eme.
Frédéric Volkaert et Catherine Rousse n'ont pas pu passer la phase des poules.

LES COULEURS DE COLLERET AU RALLYE DU TOUQUET

Félicitations à nos deux associations du village:
Rallye Ryez Colleret et la Team Dub's Energie.
Une grande première pour eux.
Avec un résultat très honorable pour Lucas Ryez et Nicolas Dupont son copilote.
Ils finissent 87ème au général sur 170 partants et 5ème de la catégorie avec une voiture proche de l'origine.
En ce qui concerne les frangins Dubois Tony et Logan, ils terminent 77ème au général et 1er de la classe F2.13.
Un avant goût avant de les retrouver au Rallye Charlemagne!

JUDO CLUB COLLERET

District Benjamins à Fourmies le 23 février 2025

May-Lyne 1ère
Livio 3éme
Lukas, Théo et Hugo ont participé

Compétition du 09 mars 2025 à Landrecies

Iliana 2éme
Jade 2éme
Noé 2éme
Valentino 2éme
Mathéo 5éme

Félicitations à tous nos jeunes judokas

Les compétitions vont continuer à s'enchainer avec les championnats départementaux et régionaux.
Certains de nos jeunes sont déjà qualifiés.
On croise les doigts pour avoir d'aussi beaux résultats qu'en 2024.
Vous pouvez toujours nous rejoindre en contactant Stéphane Grimault, Président du Club, au 06.07.39.10.75

CHTI' PASSION

A participé à la mise en place du rallye du Dévoluy dans les Alpes et également à la mise en place d'une spéciale du Rallye du Monte-Carlo.

Chti passion sport sera présente avec deux voitures au Slalom d'Avesnes-sur-Helpe en Juin et au rallye Charlemagne au mois de Juillet.

COURIR À COLLERET

L'association Courir à Colleret a pris part au Marathon de Rome le dimanche 16 mars.
Après huit semaines de préparation, Claude LENNE, âgé de 53 ans, se déclare heureux de son temps : 42 kilomètres en 4 heures 7 minutes et 57 secondes, avec une allure moyenne de 5 minutes 52 secondes par kilomètre.
Parmi les 26 023 coureurs, il a terminé à la 10 969ème place.
« Jusqu'à présent, j'ai couru des distances de 10 km, je projette de participer à des semi-marathons locaux, tout en ayant l'intention de participer à des marathons à l'avenir. »
Si vous souhaitez rejoindre l'association, vous pouvez nous écrire via notre compte Facebook.
Les sorties sont planifiées les mardis et jeudis en soirée, ainsi que le dimanche matin.

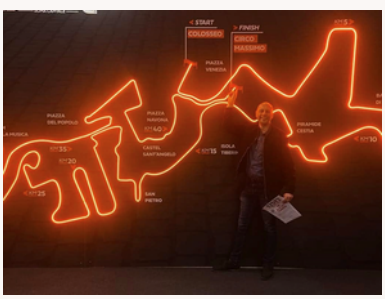

Présentation de la nouvelle association

DARK MATERIA

PASSIONNÉ DE COSPLAY ET DE FURIES ...
BIENVENUE DANS LE MONDE DE CÉCILE

Cette association a pour but de promouvoir l'univers du Manga et la Pop Culture au travers de différentes manifestations (sorties Cosplays, conventions, restauration asiatique, artisanat, traditions culturelles etc...)

Cécile Diels, Présidente de l'association, habitante de Colleret et native d'Ostergnies, a eu à cœur de reprendre avec Maud Audin, secrétaire de l'association, la suite de l'association Génération Manga.

Son implication dans l'organisation de la Convention Manga et Pop Culture à Assevent avec l'Harmonie de Rousies l'a confortée dans son envie de reprendre l'association et de partager ses valeurs de partage, d'entraide et de solidarité.

Cette association est portée par deux passionnées qui partageront avec vous leur amour du cosplay lors de futurs évènements.

APPEL AU BÉNÉVOLAT

KERMESSE DES ÉCOLES

VOTRE AIDE EST LA BIENVENUE.

AMICALE LAÏQUE COLLERET

L'ECOLE A LA CAMPAGNE

SI VOUS VOULEZ NOUS AIDER
AU MONTAGE ET DÉMONTAGE
DU CHAPITEAU
POUR LE JOUR J
VOUS POUVEZ NOUS CONTACTER
PAR MAIL :

amicalecolleret@hotmail.com

RENDEZ-VOUS FIN JUIN

Pour le deuxième numéro

Ostergnies Colleret village solidaire